

AVIS AU PUBLIC

L'Administration communale de
Die Gemeindeverwaltung von

Dippach

vous informe des dates des chasses en battue:
teilt hiermit die Daten der Drückjogden mit:

Le lot no. 510
Auf dem Jagdlos Nr.

de Dippach
von

sera chassé le 6 / 12 / 2026
wird am gejagt

Extrait du **règlement grand-ducal déterminent les mesures de sécurité à respecter par les chasseurs et les tiers du 13 mars 2015** : Le jour de la battue, [...] l'accès à la forêt te teit aux risques et périis propres du public. Il est internit de perturber de manière délibérée le bon déroulement de la chasse en battue de quelque manière que ce soit.

Les limites des lots de chasse et les dates des battues peuvent être consultées sur geoportail.lu. Les battues de 12 chasseurs ou mains ainsi que ceiles destinées aux sangliers et organisées dans un délai inférieur à 15 jours peuvent avoir lieu sans catta publication.

Aussüge aus der Verordnung vom 13 März 2015:

Am Tag der Drückjagd ist der Zugang zum Waid auf eigene Gefahr. Es ist verboten den Abiout der Jagd absichtlich to stören.

Die Grenzen der Jagdlase sowie die Daten der Drückjagden können auf geoportall.lu eingesehen werden.

Jagden von bis zu 12 Schützen sowie solche auf Schwarzwild die weniger als 13 Tage im Voraus organisiert werden, können ohne diese Publikation statifinden.